



202212-03

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20221212-202212_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**-----
SEANCE DU 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations :**Absents :****Date de convocation : 2 Décembre 2022****Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS****Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements**

Monsieur Le Maire informe de la nécessité de délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Ci-dessous le tableau des crédits de dépenses d'investissement à ouvrir :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023 (25 %)
20	Immobilisations incorporelles	39 580.00 €	9 895 €
204	Subventions d'équipements versés	6 655.00 €	1 663.75 €
21	Immobilisations corporelles	334 218.00 €	83 554. 50 €
23	Immobilisation en cours	70 907.67 €	17 726.92 €
TOTAL		451 360.67 €	112 840.16 €

Le Conseil Municipal :**Vu le tableau des crédits de dépenses d'investissements**MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.frcourriel / postal mairie.cavan@wanadoo.fr

Considérant la nécessité de délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

